

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Conformément à la réglementation en vigueur sur la vente de voyages, ce séjour est commercialisé par une agence de voyages.

OUTNORD TRAVEL

Casamanya Playground.S.L

NRT: L-712607-G

Edif. La Solana Pal B 1.1.

ERTS, LA MASSANA AD 400

PRINCIPADO DE ANDORRA

Tel : +376.67.07.51

Mail: [info@outnordtravel.com](mailto:info@outnordtravel.com)

Web: [www.outnordtravel.com](http://www.outnordtravel.com)

INSCRIPTION :

Pour confirmer la réservation, il sera nécessaire de remplir le formulaire d'inscription détaillant l'assurance voyage.

### 1. RESPONSABILITE:

OUTNORD TRAVEL, agit comme une agence de voyage intermédiaire entre les parties, d'un côté le client et de l'autre les prestataires de services tiers contractés par celle-ci pour effectuer le voyage (transports, hôtels, guides d'activités, etc.).

L'agence ne doit pas être tenue comme responsable de ses prestataires, qui conservent toujours leur propre responsabilité.

En cas d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses qui impliquent la sécurité du voyage et de ses participants, OUTNORD TRAVEL se réserve le droit, avant le départ, durant le voyage, directement ou par l'intermédiaire de ses guides, de modifier les horaires ou itinéraires; le client ne pouvant pas réclamer d'indemnisation.

Chaque participant doit être conscient qu'il peut prendre des risques de toute nature en raison des conditions locales (éloignement des centres médicaux, manque de moyens de communication, mauvaises conditions de certaines infrastructures, ..). Le participant / client les assume en son nom et au nom des bénéficiaires, en pleine connaissance de cause et décline l'organisateur OUTNORD TRAVEL de toutes responsabilités.

Une bonne condition physique et une prédisposition à la cohabitation sont des atouts majeurs pour réaliser avec succès ce type de voyage.

En ce qui concerne les activités qui sont incluses dans nos différents programmes, l'Agence confirme qu'elles sont réalisées et encadrées par des guides professionnels. Dans le cas où le client réalise ou souscrit une ou plusieurs activités extérieures au programme de l'agence, celle-ci n'en est aucunement responsable

## 2. DEMANDE DE RÉSERVATION:

1. Le client qui souhaite réserver un séjour organisé ou un voyage touristique doit faire une "demande de réservation" en utilisant le formulaire d'inscription.

2. Suite à cette demande, l'agence s'engage à prendre les mesures nécessaires pour obtenir la confirmation de la réservation.

3. A tout client demandant un projet de séjour sur mesure, l'agence peut exiger un supplément de paiement pour l'élaboration de ce projet. Si ce projet est accepté par le client, celui-ci n'aura pas de supplément à sa charge.

4. Si l'agence s'engage à gérer cette réservation, elle se tient responsable des erreurs techniques qui pourraient se produire et qui lui seraient imputables ainsi que des erreurs commises lors du processus de réservation.

5. L'agence n'est pas responsable des erreurs de réservation imputables au client ou causées par des circonstances inévitables et extraordinaires.

## 3. CONFIRMATION DE VOTRE RÉSERVATION

Le contrat pour un séjour organisé est établi avec la confirmation de la réservation. À cet instant, le contrat de voyage combiné lie les deux parties.

Celui-ci vous sera envoyé par mail, après réception de votre formulaire d'inscription complété et signé ainsi que du versement des arrhes correspondant à 40% du montant total la réservation du séjour.

## 4. CALENDRIER DE PAIEMENT

Le paiement restant du séjour doit être effectué au plus tard soixante jours avant le départ, sauf si le contrat de séjour prévoit un calendrier de paiement différent.

Si le client ne respecte pas l'échéancier de paiement, l'agence peut résilier le contrat et appliquer les règles établies pour la résiliation du séjour par le voyageur avant le départ prévu dans la clause suivante.

## 5. CLAUSE DE RÉSILIATION DU CONTRAT PAR LE CLIENT

Le client peut résilier le contrat à tout moment avant le début du séjour et, dans ce cas, l'agence applique les conditions d'annulation suivantes :

Frais de pénalité : avant 90 jours, 20 % du montant du séjour pour frais d'administration encaissés.

Entre 90 jours et 60 jours, 40 % du montant total du séjour encaissé.

60 jours ou moins avant la date de départ, 100 % du montant total du séjour encaissé. Si le participant ne peut prendre le départ du séjour, il pourrait alors céder sa place à une autre personne.

## 6. ANNULATION DU SÉJOUR AVANT LE DÉPART PAR L'ORGANISATEUR

Si l'agence organisatrice annule le contrat pour des raisons qui ne sont pas imputables au client, elle se doit de rembourser la totalité des paiements effectués par le client dans un délai ne dépassant pas 14 jours à compter de la fin du contrat.

Si la réalisation de ce voyage nécessite un nombre minimum de personnes (nombre de participants définis au moment de la réservation) et si ce minimum n'est pas atteint, l'agence a le droit d'annuler le voyage jusqu'à 30 jours avant, en remboursant au consommateur le total des sommes versées par ce dernier, avant que 14 jours civils se soient écoulés, sans que le client ait aucune indemnité.

Si le séjour est annulé pour cause majeure indépendamment de l'agence, celle-ci n'est pas responsable de l'annulation (cas de pandémie, épidémies, des catastrophes naturelles, etc.)

## 7. RÉCLAMATIONS

Le consommateur est tenu d'informer dans les meilleurs délais le prestataire concerné de tout manquement à l'exécution des services de manière crédible et de le porter à la connaissance de l'agence dans les meilleurs délais. Les actions en réclamation se prescrivent sur une période de 2 ans.

The logo for OUTNØRD Travel is located in the bottom right corner of the page. It consists of the word "OUTNØRD" in a bold, white, sans-serif font, with the word "Travel" in a smaller, white, sans-serif font directly below it. The text is centered within a solid black rectangular background.